

PRÊT À TEMPÉRAMENT

Prêteur : Fimaser s.a. – avenue des Olympiades 20 - 1140 Bruxelles.
N° Entreprise : 0434.818.930 C.B.F.A.: 020137A.
Organisme compétent pour la surveillance : SPF Economie.
Administration de Régulation et de l'Organisation des Marchés.
Service Crédit et Endettement - Boulevard Albert II 16
1000 Bruxelles.
Intermédiaire de crédit : agent- délégué : Carrefour Belgium s.a.,
avenue des Olympiades 20, 1140 Bruxelles.

LE PRÊT À TEMPÉRAMENT

Il s'agit de la mise à disposition du client d'une somme d'argent. Aucun acompte n'est exigé. Le remboursement du prêt se fait par des mensualités d'un montant fixe comprenant une partie du capital et les intérêts.

Fimaser met à disposition de ses clients plusieurs types de prêts à tempérament : le prêt voiture neuve (€ 3900 à € 40000) et d'occasion (€ 3500 à € 40000), le prêt travaux (€ 3500 à € 40000) et le prêt à tout (€ 3500 à € 40000). Les 4 types de prêts ont des taux fixes ou des taux qui varient en fonction du montant emprunté. Outre ces 4 types de prêts, un prêt promo (€ 3900 à € 40000) est offert à certaines périodes déterminées. Les périodes pendant lesquelles ce prêt est accessible font l'objet d'affichage dans les magasins ou de publicité. Pour obtenir un prêt à tempérament, il faut répondre à certains critères d'ordre financier permettant à Fimaser S.A. d'évaluer les capacités de remboursement du consommateur."

Conditions financières du prêt à tempérament

Vous pouvez obtenir un calcul personnalisé et adapté à vos besoins en contactant FIMASER s.a. par courrier, téléphone (070/222.756), email (fimaser.sav@fimaser.be) ou sur www.carrefour.eu.

FRAIS COMPRIS DANS LE TAEG

Dans le taux annuel effectif global sont compris : les frais d'enquêtes, de publicités, de constitution du dossier, de consultations des fichiers, de gestion des dossiers et d'administration.

FRAIS NON COMPRIS DANS LE TAEG

Remboursement anticipé

En cas de remboursement intégral anticipé, une indemnité, calculée au taux annuel effectif global convenu sur le solde restant dû à la date du remboursement anticipé, est due. Cette indemnité ne peut dépasser deux mois du coût total du crédit pour les contrats de crédit d'un montant inférieur à 7.500 € et trois mois du coût total du crédit pour les contrats de crédit d'un montant égal ou supérieur à 7.500 €.

En cas de retard de paiement du consommateur, le prêteur a le droit d'exiger le capital échu et impayé, le montant du coût total du crédit échu et non payé, et un intérêt de retard calculé sur le capital échu et impayé dû, dont le taux est égal au dernier taux débiteur appliqué, majoré d'un coefficient de 10%, sauf lorsque le dernier taux débiteur appliqué est de 0%. Dans ce cas, le taux d'intérêt de retard est égal au taux d'intérêt légal. Le prêteur peut réclamer au consommateur le remboursement des frais de rappel de 7,50 € par rappel, augmenté des frais postaux, à concurrence d'un envoi par mois.

Lorsque le consommateur est en défaut de paiement d'au moins 2 échéances ou d'une somme équivalente à 20% du montant total à rembourser et ne s'est pas exécuté un mois après le dépôt à La Poste

d'une lettre recommandée contenant mise en demeure, le prêteur a le droit de considérer le contrat comme résolu de plein droit. En outre, le contrat sera résolu sur le champ et sans mise en demeure, si le consommateur vend le bien financé avant le paiement du prix ou en fait un usage contraire aux stipulations du contrat. Dans tous ces cas, le prêteur a le droit d'exiger le paiement immédiat des montants suivants : le solde restant dû; les intérêts et frais échus et non payés; les intérêts de retard calculés sur le solde restant dû, dont le taux est égal au dernier TAEG convenu majoré d'un coefficient de 10%, sauf lorsque le dernier TAEG est de 0%. Dans ce cas, le taux d'intérêt de retard est égal au taux d'intérêt légal; une indemnité également calculée sur le solde restant dû et limitée à (cumulatif) : 10% calculés sur la tranche du solde restant dû jusqu'à 7.500 € et 5% calculés sur la tranche du solde restant dû supérieur à 7.500 €. En cas de résolution du contrat de crédit ou de déchéance du terme, les paiements partiels sont imputés d'abord sur le solde restant dû et le coût total du crédit, ensuite sur les intérêts de retard et l'indemnité.

Droit de renonciation au contrat

Les consommateurs ont le droit de renoncer sans frais au contrat de crédit dans un délai :

- de 7 jours ouvrables à dater du 1er jour ouvrable suivant la signature du contrat pour autant que le montant du crédit soit égal ou supérieur à € 1.250 ou lorsque le contrat a été conclu en présence des deux parties en dehors de l'entreprise du prêteur ou de l'intermédiaire de crédit;
- de 14 jours calendrier lorsque le contrat est conclu à distance.

La renonciation doit être notifiée au prêteur par courrier recommandé, le consommateur doit restituer simultanément les sommes ou les biens qu'il a reçus et payer les intérêts dus pour la période de prélèvement de crédit, calculés suivant le TAEG convenu. Aucune autre indemnité ne pourra lui être réclamée.

En garantie de l'exécution des engagements nés du contrat de crédit, le prêteur exige la signature d'un acte de cession de rémunération et de créances, dans la mesure prescrite par la loi du 12 avril 1965. Une domiciliation bancaire est exigée.

Autres types de contrats de crédit proposés

Ouverture de crédit : le montant du crédit peut être prélevé en une ou plusieurs fois au moyen de la carte Visa de Carrefour. Contrat à durée indéterminée, d'un montant allant de € 500 à € 5.000 (prospectus CR01).

Vente à tempérament : crédit destiné à l'acquisition de biens ou de services et subordonné au paiement préalable d'un acompte de minimum 15 % du prix comptant (prospectus CR02).

Exemple de remboursement :

Taux et durées	
Montant du crédit	Délais maximum de remboursement
€ 3500 à € 3700	30 mois
€ 3701 à € 5600	36 mois
€ 5601 à € 7500	42 mois
€ 7501 à € 10000	48 mois
€ 10001 à € 15000	60 mois
€ 15001 à € 40000	84 mois

Voiture neuve					
Montant	Mensualités Nombre	Mensualité Montant	Taux	Montant des intérêts et des frais	Total à crédit
€ 9.500,00	36	€ 291,98	6,90%	€ 1.011,28	€ 10.511,28
€ 10.500,00	48	€ 254,51	7,90%	€ 1.716,48	€ 12.216,48
€ 12.500,00	48	€ 302,99	7,90%	€ 2.043,52	€ 14.543,52
€ 25.000,00	52	€ 566,13	7,90%	€ 4.438,76	€ 29.438,76
€ 32.000,00	60	€ 643,19	7,90%	€ 6.591,40	€ 38.591,40

Voiture d'occasion					
Montant	Mensualités Nombre	Mensualité Montant	Taux	Montant des intérêts et des frais	Total à crédit
€ 4.500,00	24	€ 200,84	6,90%	€ 320,16	€ 4.820,16
€ 8.000,00	36	€ 245,88	6,90%	€ 851,68	€ 8.851,68
€ 9.500,00	48	€ 230,27	7,90%	€ 1.552,96	€ 11.052,96

Prêt à tout					
Montant	Mensualités Nombre	Mensualité Montant	Taux	Montant des intérêts et des frais	Total à crédit
€ 9.500,00	36	€ 291,98	6,90%	€ 1.011,28	€ 10.511,28
€ 10.500,00	48	€ 254,51	7,90%	€ 1.716,48	€ 12.216,48
€ 12.500,00	48	€ 302,99	7,90%	€ 2.043,52	€ 14.543,52
€ 25.000,00	52	€ 566,13	7,90%	€ 4.438,76	€ 29.438,76
€ 32.000,00	60	€ 643,19	7,90%	€ 6.591,40	€ 38.591,40

Prêt travaux					
Montant	Mensualités Nombre	Mensualité Montant	Taux	Montant des intérêts et des frais	Total à crédit
€ 9.500,00	36	€ 300,94	9,10%	€ 1.333,84	€ 10.833,84
€ 10.500,00	48	€ 259,99	9,10%	€ 1.979,52	€ 12.479,52
€ 12.500,00	48	€ 309,52	9,10%	€ 2.356,96	€ 14.856,96
€ 25.000,00	52	€ 588,13	9,90%	€ 5.582,76	€ 30.582,76
€ 32.000,00	60	€ 671,74	9,90%	€ 8.304,40	€ 40.304,40

PRET PROMO : Taux Annuel Effectif Global pour un montant à partir de € 3900 : 5,90% pour une durée de remboursement jusqu'à 12 mois; 6,90% pour une durée de remboursement entre 13 et 36 mois; 7,90% pour une durée de remboursement entre 37 et 60 mois et 9,90% pour une durée de remboursement entre 61 et 84 mois. Ce prêt promo est accessible pendant des périodes déterminées.

Prospectus CR03 - Conditions au 01/06/2010

fimaser